



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal Vendredi 20 juin 2014
Salle du Conseil municipal
Mairie de DISSAY

L'an deux mille quatorze, le 20 juin, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BREMOND, premier adjoint.

Nombre de conseillers en exercice	23	Nombre de présents votants	19
Nombre de pouvoirs accordés	3	Nombre de suffrages exprimés	22

PRESENTS : Monsieur Pierre BREMOND, Madame Françoise DEBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Patrick SITAUD, Madame Laetitia BOURSIER, Madame Valérie BRARD-TRIGO, Madame Cécile CARPENTIER, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Virginie DOMINOT, Monsieur Didier FERJOUX, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Laurent POUPIN, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Madame Maryline SOLEILHAC, Madame Anne VERMOTE,

POUVOIRS : Monsieur Michel FRANCOIS représenté par Monsieur Pierre BREMOND, Madame Annie LEGRAND représentée par Madame Françoise DEBIN, Monsieur Sébastien PERE représenté par Madame Cécile CARPENTIER

ABSENTS : Monsieur Aymeric DUVAL

Monsieur Laurent POUPIN a été élu secrétaire de séance

Monsieur le premier adjoint procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2014
- Désignation des représentants pour les élections sénatoriales
- Lancement de la démarche agenda 21
- Demande de subvention pour la mise en œuvre de l'agenda 21
- Protocole d'accord transactionnel
- Règlement séjour Soulac sur Mer
- Résiliation marché entretien des locaux scolaires
- Questions diverses

Monsieur le premier adjoint propose que les points suivants soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Signature des conventions ALSH – CAF
- Aide spécifique « rythmes éducatifs »
- Régie du secteur jeunes
- Recrutement saisonnier au secteur jeunes

Monsieur Jean Claude RICHARD précise que la question diverse posée lors du dernier conseil, « stationnement quotidien d'un bus sur le parking de la gare qui gêne le passage des véhicules » ne figure pas dans le PV.

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°01-20/06/2014 : Désignation des représentants pour les élections sénatoriales

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) : L. 2121-15 à L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17 ;

Vu le code électoral : art. L. 280 à L. 293, L.O. 438-1, L.O. 438-2, L. 439 à L. 439-2, L. 441, L. 442, L. 445, R. 130-1 à R. 148, R. 271, R. 271-12, R. 274 à R.276 et R. 282 ;

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la circulaire NOR ; INT/A/1405029C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées des exécutifs municipaux et communautaires.

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs fixe la date de l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux au vendredi 20 juin 2014 et la date de l'élection des sénateurs de la Vienne au dimanche 28 septembre 2014.

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 20 juin 2014 pour élire les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Compte tenu que tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et que le conseil municipal doit élire 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants

- Monsieur le premier adjoint procède à l'appel à candidature pour les délégués titulaires:

Liste proposée par Monsieur Pierre BREMOND, premier adjoint :

Michel FRANCOIS
Françoise DEBIN
Pierre BREMOND
Sophie SEGUIN
Damien AUBRION
Laetitia BOURSIER
Patrick SITAUD

Il est alors procédé au déroulement du vote à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

à la majorité absolue, sont élus délégués titulaires aux élections sénatoriales :

**Michel FRANCOIS
Françoise DEBIN
Pierre BREMOND
Sophie SEGUIN
Damien AUBRION
Laetitia BOURSIER
Patrick SITAUD**

- Monsieur le premier adjoint procède à l'appel à candidature pour les délégués suppléants:

Liste proposée par Monsieur Pierre BREMOND, premier adjoint :

Annie LEGRAND
Jean-François GERMON
Anne VERMOTE
Dominique LUSSEAU

Il est alors procédé au déroulement du vote à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

à la majorité absolue, sont élus délégués suppléants aux élections sénatoriales

**Annie LEGRAND
Jean-François GERMON
Anne VERMOTE
Dominique LUSSEAU**

Blanc / nul	Contre	Pour
1		18

Délibération n°02-20/06/2014 : Lancement de la démarche agenda 21

Vu la délibération n°04/28-03-2014 relative à la création des commissions communales et portant création d'une commission AGENDA 21

Vu la délibération n° 05/28-03-2014 portant élection des membres à la commission AGENDA 21

Monsieur le premier adjoint, présente aux Membres de l'Assemblée le principe de l'élaboration d'un « AGENDA 21 » sur la Commune.

L'AGENDA 21 (« ce qui doit être fait » pour le « 21^{ème} siècle ») - est un processus de réflexion stratégique pour mettre en place au niveau local, c'est-à-dire au niveau de notre territoire communal, un projet collectif de développement durable.

L'AGENDA 21 Local est donc un document et une démarche qui fixent des objectifs et un cadre d'action pour les années à venir. Il prendra la forme d'un document de planification qui résultera d'une démarche transversale, partenariale et participative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le lancement d'une démarche AGENDA 21, participative et ouverte à tous les acteurs locaux,
- autorise le Maire à dégager les moyens nécessaires, humains et financiers, pour conduire cette démarche en compatibilité avec les nécessités du budget municipal.
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°03-20/06/2014 : Demande de subvention pour la mise en œuvre de l'agenda 21

Vu la Délibération n°02-20/06/2014 relative au lancement de la démarche AGENDA 21,

Considérant le 6^{ème} appel à projet de la préfecture relatif à l'accompagnement des démarches AGENDAS 21 LOCAUX en Poitou Charentes en 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire

- à faire appel à des soutiens financiers et logistiques s'inscrivant dans la démarche AGENDA 21,
- à candidater audit appel à projet de la préfecture relatif à l'accompagnement des démarches AGENDAS 21 LOCAUX en Poitou Charentes en 2014 et effectuer toutes les démarches afférentes.

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°04-20/06/2014 : Protocole d'accord transactionnel

Considérant la passation d'un avenant n°1 avec la société BOUCHET FRERES pour un montant de 4 867,29 € HT dans le cadre du marché de restructuration de la Salle Polyvalente de Dissay – Lot 08 sans qu'une délibération du Conseil Municipal ne l'ait approuvé.

Considérant la passation d'un avenant n°2 avec la société BOUCHET FRERES pour un montant de 417,46 € HT dans le cadre du marché de restructuration de la Salle Polyvalente de Dissay – Lot 08 sans qu'une délibération du Conseil Municipal ne l'ait approuvé.

Considérant la passation d'un avenant n°3 avec la société BOUCHET FRERES pour un montant de 1 124,30 € HT dans le cadre du marché de restructuration de la Salle Polyvalente de Dissay – Lot 08 sans qu'une délibération du Conseil Municipal ne l'ait approuvé.

Monsieur le premier adjoint informe le Conseil Municipal qu'il convient d'établir un protocole d'accord transactionnel pour les prestations comprises dans les avenants n°1, 2 et 3 réalisées par la société BOUCHET FRERES.

Ce protocole d'accord transactionnel concerne les prestations réalisées au titre du :

- Lot n°08 : Peinture et Revêtements Muraux dont le titulaire est l'entreprise BOUCHET FRERES. Réalisation de prestations de pose de toile de verre, raccords sur murs béton, nettoyage fin de chantier, peinture des vestiaires des douches, modification du sol de la scène et raccords sur les murs WC de la Salle Polyvalente dans le cadre des avenants n°1, 2 et 3 pour un montant total de 6 409,05 € HT soit 7 690,86 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire :

- à signer le protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise BOUCHET FRERES pour les prestations précitées,
- à payer les prestations précitées après notification dudit protocole d'accord transactionnel à l'entreprise BOUCHET FRERES.

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°05-20/06/2014 : Règlement séjour Soulac sur Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le séjour organisé par la commune pour le secteur jeunes du 7/7/14 au 11/7/14

Vu la nécessité de mettre en place un règlement intérieur

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance dudit règlement,

Valide la mise en place de ce règlement intérieur, qui sera annexé à la présente délibération.

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°06/20-06-2014: Résiliation du marché de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de l'école élémentaire Paul-Emile Victor et de l'école maternelle Tony Lainé de la ville de Dissay.

Vu la délibération n°07/23-01-2014 portant attribution du marché entretien des écoles, pour une durée d'un an à compter du 4/3/2014, reconductible une fois.

Considérant la notification d'attribution du marché de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de l'école élémentaire Paul-Emile Victor et de l'école maternelle Tony Lainé de la ville de Dissay à la société DERICHEBOURG PROPLETE en date du 13 février 2014.

Considérant l'application d'une pénalité financière pour inexécution de prestations et absence de réponse à un contrôle contradictoire en date du 16 mai 2014.

Considérant le courrier de mise en demeure d'exécuter les prestations dudit marché en date du 16 mai 2014.

Monsieur le premier adjoint fait le rapport de l'insatisfaction concernant l'entreprise DERICHEBOURG PROPLETE, titulaire du marché précité.

Comme indiqué dans le courrier de mise en demeure, de graves dysfonctionnements et inexécutions ont été relevés dans l'exécution du marché. Aucune amélioration de la qualité du service n'ayant été constatée et les pièces contractuelles du marché n'étant pas respectées, il est proposé de mettre fin au contrat sans versement d'indemnités conformément aux stipulations du cahier des clauses administratives particulières pour non-respect des obligations contractuelles.

Considérant que le courrier de mise en demeure d'exécuter les prestations dudit marché à été reçu par l'entreprise DERICHEBOURG PROPLETE le 20 mai 2014, Monsieur le premier adjoint informe l'assemblée que le marché peut être résilié le 20 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la résiliation du marché au 26 juin 2014 et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°07-20/06/2014 : Conventions d'objectifs et de financement ALSH -ferme de la Mourauderie

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement, avec la Caisse d'Allocations Familiales permet à la municipalité de percevoir des Prestations de Services pour le Centre de Loisirs sans Hébergement de la Mourauderie.

Cette convention doit être renouvelée pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2016

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement relative à l'ALSH de la Mourauderie avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le renouvellement de cette convention.

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°08-20/06/2014 : Aide spécifique « rythmes éducatifs »

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, la branche famille de la CAF participe activement à la mise en œuvre des rythmes éducatifs par la mise en place d'une aide spécifique (ASRE) pour les nouvelles heures de temps d'activités périscolaires liées à la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs.

Monsieur le premier adjoint expose à l'assemblée délibérante la nécessité de reconduire la convention d'objectifs et de financement, avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 06/01/2014 au 04/07/2014, afin de percevoir le versement de l'ARSE.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative aux rythmes éducatifs avec la Caisse d'Allocations Familiales

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°09-20/06/2014 : Conventions d'objectifs et de financement ALSH -périscolaire Paul-Emile Victor

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement, avec la Caisse d'Allocations Familiales permet à la municipalité de percevoir des Prestations de Services pour les accueils de loisirs Périscolaires Paul-Emile Victor

Cette convention doit être renouvelée pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2016.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement relative à l'accueil périscolaire Paul-Emile Victor avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°10-20/06/2014 : Conventions d'objectifs et de financement ALSH -périscolaire Tony Lainé.

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement, avec la Caisse d'Allocations Familiales permet à la municipalité de percevoir des Prestations de Services pour les accueils de loisirs Périscolaires Tony Lainé.

Cette convention doit être renouvelée pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2016.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement relative à l'accueil périscolaire Tony Lainé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°11-20/06/2014 : Création d'une régie d'avance provisoire

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le secteur jeunes de DISSAY organise un séjour avec 7 jeunes et 2 animateurs à SOULAC SUR MER du lundi 7 juillet au vendredi 11 juillet 2014.

Afin de permettre le bon déroulement de ce voyage, Monsieur le premier Adjoint, propose au conseil municipal de créer une régie d'avance temporaire, afin de permettre de régler les dépenses inhérentes aux frais de visite et/ou activités, aux déplacements (péage, carburant, parking), d'alimentation, ou en cas d'incident de soins médicaux.

Cette régie dont le montant maximum de l'avance à consentir est de 900 € serait constituée pour la période du 7 juillet 2014 au 11 juillet 2014.

Monsieur le premier adjoint demande au conseil municipal d'autoriser l'ouverture d'une régie temporaire pour le secteur jeunes.

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n°12-20-06-2014 : RECRUTEMENT D'AGENT SAISONNIER

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Vu la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012

Considérant l'organisation du séjour du secteur jeunes à SOULAC SUR MER monsieur le premier adjoint expose au conseil municipal la nécessité de recourir au recrutement d'un adjoint d'animation titulaire du BAFA.

Sur le rapport de Monsieur le premier adjoint et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée pour la période du 02/07/2014 au 01/08/2014.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, l'expérience et le profil.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition.

Abstention	Contre	Pour
		22

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire
Laurent POUPIN

Le premier adjoint
Pierre BREMOND